

**Délibération n° 2024-106  
Séance du 5 novembre 2024**

Mise en ligne le 8 novembre 2024

-----  
Convention avec le Centre  
Interdépartemental de Gestion de la  
petite couronne relative aux frais  
d'expertise du comité médical  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 24 octobre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le projet de convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

**Article 3 :** Dit que la dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

